PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de la protection des populations

Service animal et environnement
Affaire suivie par : le docteur vétérinaire Eric Moget
Tél : 03 87 39 75 00
E-mail : ddpp@moselle.gouv.fr

Metz, le 17 OCT. 2025

Le préfet de la Moselle

à

Mesdames et Messieurs les maires
s/c de Messieurs les sous-préfets

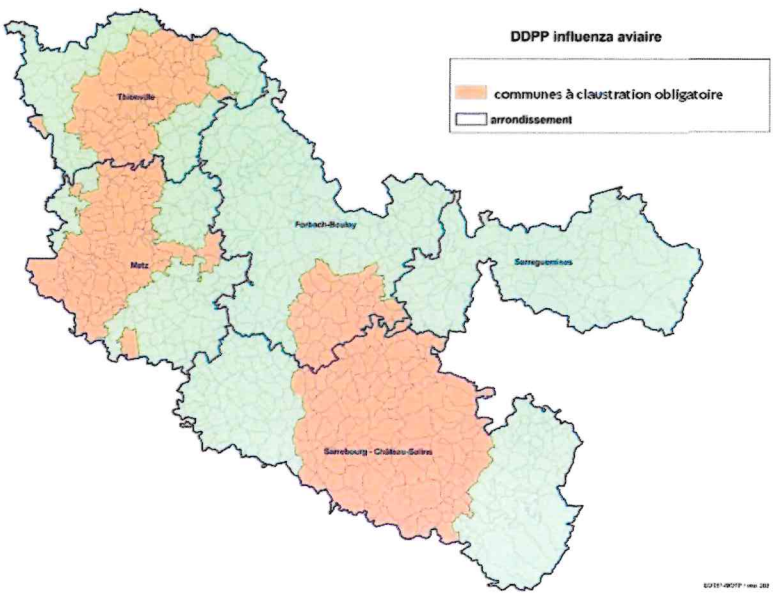
Objet : retour de la claustration des élevages de volailles et des basses-cours, dans les zones à risque particulier d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)
P.J. : liste des communes de Moselle dans lesquelles des mesures de prévention sont rendues obligatoires à compter du 15 octobre 2025

Je vous informe que le niveau de risque relatif à l'influenza aviaire hautement pathogène a été relevé de négligeable **à modéré** sur l'ensemble du territoire national.

Les détections d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) se multiplient en Europe notamment chez les oiseaux sauvages marins en mer du Nord, sur la Manche et le littoral atlantique. En France, un premier foyer d'infection a été détecté le 6 octobre dernier dans un élevage de gibier dans le Pas-de-Calais. Un deuxième foyer a été confirmé depuis dans une basse-cour de Seine-Maritime. Ces cas confirment une forte dynamique d'infection chez les oiseaux sauvages, y compris chez les oiseaux empruntant les couloirs de migration actifs en amont de la France.

Dès lors, des mesures de biosécurité renforcée s'appliquent dans les zones à risque particulier prévues par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 25 septembre 2023 (proximité de zones humides servant d'étapes aux oiseaux migrateurs).

Il s'agit d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages dans ces zones qui couvrent 257 communes de notre département, principalement dans le pays des Étangs et la vallée de la Moselle.



Publié le : 20/10/2025 15:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Mondelange
https://mairie-mondelange.fr/documents_administratifs/42502

Publié le : 20/10/2025 15:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Mondelange
https://mairie-mondelange.fr/documents_administratifs/42502

À compter du 16 octobre 2025, les mesures de prévention suivantes sont donc rendues obligatoires dans les zones à risque particulier du département de la Moselle :

- dans les établissements à finalité commerciale, les volailles et les oiseaux captifs détenus sont mis à l'abri et leur alimentation et leur abreuvement sont protégés, selon les modalités précisées à l'annexe II de l'arrêté biosécurité du 29 septembre 2021 ;
- dans les établissements à finalité non commerciale, les volailles et oiseaux captifs détenus sont claustrés ou protégés par des filets ;
- restriction de rassemblement d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- restriction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- restriction de l'utilisation d'appelants.

Votre commune est située en zone à risque particulier. De ce fait, et comme dans toutes les communes figurant dans la liste en annexe, ces mesures de claustration sont en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Des dérogations à ces mesures peuvent être délivrées au cas par cas par la direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Moselle, pour les élevages commerciaux, sur avis favorable du vétérinaire-sanitaire de l'exploitation.

Dans tout le département, tout symptôme anormal, toute baisse anormale de consommation d'eau, de consommation d'aliment ou de ponte doit être déclarée sans délai à un vétérinaire-sanitaire.

Pascal Bolot

4, rue des Remparts – CS 40443 - 57008 METZ CEDEX 01
Tél. 03. 87.39.75.00 – ddpp@moselle.gouv.fr

Publié le : 20/10/2025 15:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Mondelange
https://mairie-mondelange.fr/documents_administratifs/42502

Publié le : 20/10/2025 15:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Mondelange
https://mairie-mondelange.fr/documents_administratifs/42502

Arrondissement de Forbach – Boulay Moselle	Arrondissement de Sarrebourg – Château Salins	Arrondissement de Sarreguemines	Arrondissement de Thionville	Arrondissement de Metz
Adelange	Albestroff	Nelling	Apach	Amnéville
Altrippe	Aspach		Basse-Ham	Ancy-Dornot
Baronville	Assenoncourt		Berg-sur-Moselle	Antilly
Bérig-Vintrange	Avricourt		Bertrange	Argancy
Biding	Azoudange		Beyren-lès-Sierck	Arry
Bistroff	Barchain		Bousse	Ars-Laquenexy
Boustroff	Bassing		Boust	Ars-sur-Moselle
Eincheville	Bébing		Breistroff-la-Grande	Augny
Erstroff	Belles-Forêts		Cattenom	Ay-sur-Moselle
Folschviller	Bénestroff		Contz-lès-Bains	Chailly-lès-Ennery
Frémestroff	Bermering		Distroff	Charly-Oradour
Freybouse	Berthelming		Elzange	Chatel-St Germain
Gréning	Bettborn		Fameck	Chieulles
Grostenquin	Bezange-la-Petite		Fixem	Coincy
Guessling-Hémering	Bidestroff		Florange	Coin-lès-Cuvry
Harprich	Blanche-Eglise		Gandrange	Corny-sur-Moselle
Hellimer	Bourdonnay		Gavisse	Cuvry
Landroff	Bourgaltroff		Guénange	Ennery
Laning	Chateau-Voué		Haute-Kontz	Fèves
Lelling	Conthil		Hayange	Fey
Lixing-lès-St Avold	Cutting		Hettange-Grande	Flévy
Maxstadt	Desseling		Hunting	Gorze
Morhange	Diane-Capelle		Illange	Gravelotte
Petit-Tenquin	Dieuze		Inglange	Hagondange
Pontpierre	Dolving		Kerling-lès-Sierck	Hauconcourt
Racrange	Domnom-lès-Dieuze		Kirsch-lès-Sierck	Jouy-aux-Arches
Téting-sur-Nied	Donnelay		Koenigsmacker	Jussy
Vahl-Ebersing	Fénétrange		Kuntzig	La Maxe
Vahl-lès-Faulquemont	Foulcrey		Malling	Le Ban St Martin
Vallerange	Francaltroff		Manom	Lessy
Viller	Fribourg		Merschweiller	Longeville-lès-Metz
	Gélucourt		Mondelange	Lorry-lès-Metz
	Givrycourt		Montenach	Lorry-Mardigny
	Gondrexange		Oudrenne	Maizières-lès-Metz
	Gosselming		Rettel	Malroy
	Guebestroff		Richemont	Marange-Silvange
	Guéblange-lès-Dieuze		Rodemack	Marieulles
	Guébling		Rurange-lès-Thionville	Marly
	Guermange		Rustroff	Metz
	Guinzeling		Sérémange-Erzange	Mey
	Haboudange		Sierck-lès-Bains	Montigny-lès-Metz
	Haraucourt-sur-Seille		Stuckange	Montoy-Flanville-Ogy
	Hattigny		Terville	Moulins-lès-Metz
	Haut-Clocher		Thionville	Norroy-le-Veneur
	Hellering-lès-Fénétrange		Uckange	Nouilly
	Héming		Valmestroff	Novéant-sur-Moselle
	Hermelange		Volstroff	Peltre
	Hertzing		Yutz	Plappeville

Publié le : 20/10/2025 15:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Mondelange
https://mairie-mondelange.fr/documents_administratifs/42502

	Honskirch
	Ibigny
	Imling
	Insming
	Insviller
	Juvelize
	Kerprich-aux-Bois
	Lagarde
	Landange
	Langatte
	Languimberg
	Léning
	Ley
	Lezey
	Lhor
	Lidrezing
	Lindre-Basse
	Lindre-Haute
	Lorquin
	Lostroff
	Loudrefing
	Maizières-lès-Vic
	Marimont-lès-Bénestroff
	Marsal
	Mittersheim
	Molring
	Moncourt
	Montdidier
	Moussey
	Mulcey
	Munster
	Nébing
	Neufmoulins
	Neufvillage
	Niederstinzel
	Oberstinzel
	Ommeray
	Pévange
	Postroff
	Réchicourt-le-Chateau
	Réning
	Rhodes
	Riche
	Richeval
	Rodalbe
	Romelfing
	Rohrbach-lès-Dieuze
	St Georges
	St Jean de Bassel
	St Médard

Plesnois
Pouilly
Pournoy-la-Chétive
Rezonville
Rozérieulles
St Julien-lès-Metz
Sainte-Ruffine
Saulny
Scy-Chazelles
Semécourt
Talange
Trémery
Vantoux
Vany
Vaux
Woippy

Publié le : 20/10/2025 15:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Mondelange
https://mairie-mondelange.fr/documents_administratifs/42502

	Sarraltroff			
	Sarrebourg			
	Sotzeling			
	Tarquimpol			
	Torcheville			
	Vahl-lès-Bénestroff			
	Val-de-Bride			
	Vergaville			
	Vibersviller			
	Virming			
	Vittersbourg			
	Wuisse			
	Xouaxange			
	Zarbeling			
	Zommange			
31	113	1	48	64

Publié le : 20/10/2025 15:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Mondelange
https://mairie-mondelange.fr/documents_administratifs/42502

Publié le : 20/10/2025 15:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Mondelange
https://mairie-mondelange.fr/documents_administratifs/42502